

REFERENDUM

sur le PSE 2015-2016

Etes-vous **POUR** ou **CONTRE** la signature par les organisations syndicales du projet d'accord avec la direction qui diminue le nombre de suppressions de postes du PSE de 125 à 90 et qui bonifie les mesures d'accompagnement et l'indemnisation dont bénéficieraient les salariés dont le contrat de travail serait rompu ?

POUR

CONTRE

REFERENDUM

sur le PSE 2015-2016

Après plus de deux mois de négociations, la direction soumettra le 18 décembre un projet d'accord aux quatre syndicats. Ces derniers se sont engagés à ne signer un tel accord qu'après un référendum.

Le référendum est organisé

le mardi 15 décembre de 10 heures à 18 heures

au 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} étage

(2 procurations par salarié au maximum).

Il est essentiel d'avoir la plus grande participation à ce scrutin.

Si l'accord est signé par les syndicats, le nombre de suppressions de postes du PSE sera abaissé de 125 à 90 et les conditions sociales et financières pour ceux qui quitteraient l'entreprise, volontairement ou pas, seront substantiellement bonifiées par rapport au PSE de 2013.

CALENDRIER : après validation de la Direccte (inspection du travail), le volontariat s'ouvrira du 7 janvier au 21 janvier à minuit. A partir du 22 janvier, sera donnée la réponse aux volontaires. La période de reclassement interne (pour les salariés dont le poste est supprimé) commencera le 25 janvier pour se terminer le 24 février. Les transferts dans les deux filiales -L'Etudiant et la Régie- se feront le 22 février.

Après comptabilisation des volontaires acceptés et des reclassements internes dans les postes vacants (la direction en comptait 20 le 25 novembre), les licenciements contraints seraient décidés le 25 février après application des critères d'ordre (ancienneté, charges de famille, âge...). Les lettres de licenciement seraient envoyées le 15 mars.